

AVENANT N° 3 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**
représenté par le directeur des sports, Monsieur Thierry MOSIMANN
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE JUDO, JUJITSU, KENDO ET DISCIPLINES ASSOCIEES**
représentée par son président, Monsieur Jean-Luc ROUGE
désignée ci-dessous par la fédération,
N° SIRET : 784 573 792 00024

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2015 et d'en fixer les modalités financières.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2015 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Outre la mise à disposition de cadres techniques, le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2015 s'élève à 2 652 834 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 1 036 428 €, le solde restant s'élève à 1 616 406 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

¹ –dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

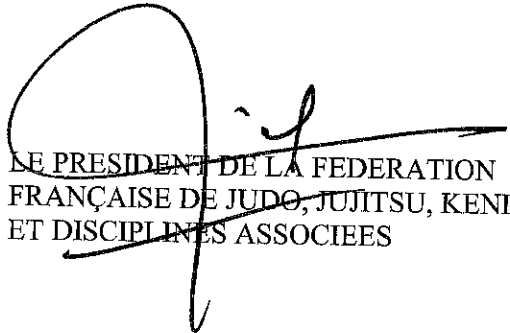
Ce montant intègre une subvention d'un montant de **114 034 €** relative aux indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération (cf. annexe 3 jointe), conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du Sport.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention **565 000 €** concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier du ministère s'élève donc à **3 217 834 €**.

ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.



LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE JUDO, JUJITSU, KENDO
ET DISCIPLINES ASSOCIEES

Fait à Paris le

27 JUIL. 2015

LE DIRECTEUR DES SPORTS

Le directeur des sports



Thierry MOUSIMANN

WISE LE 07/07/2015 PAR
LE CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
EJ N° 2101309281

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Annexe 3 - Indemnités de sujétions des cadres techniques

Annexe 4 – Relevé d'identité bancaire

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère		2013		2014		2015		2016		2017	
		Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires											
	Nombre de licences	577301	560000	572556	560000		560000		570000		575000
	Nombre d'ATP	58023	55000	56389	55000		55000		57000		58000
	Nombre total de licences et d'ATP	635324	615000	628945	615000		615000		627000		633000
	Nombre et taux de licences féminines	169000 (29,27%)	169500 (30,27%)	149718 (26,15%)	169500 (30,27%)		169500 (30,27%)		170500 (29,91%)		171000 (29,74%)
	Nombre et taux de licences en ZUS	18720 (3,24%)	19000 (3,39%)	(%)	19000 (3,39%)		19250 (3,41%)		19500 (3,42%)		19750 (3,43%)
	Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	49600 (8,59%)	50000 (8,93%)	65785 (11,49%)	50000 (8,93%)		50000 (8,93%)		(%)		(%)
	Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	0	0	0	0		0				
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives											
	Solidité financière	20,21	0	0	0		0				
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives											
	Rang sportif de la France	2	5	2	5		3		2		5
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs											
	Taux de suivi médical complet – SHN	82,75%	100%	%	100%		100%		100%		100%
	Taux de suivi médical complet – Espoirs	92,35%	100%	%	100%		100%		100%		100%
Emplois d'avenir											
	Nombre d'emplois d'avenir	0	0	0	0		0				
Lettres de missions signées dans CTS-Web											
	Nombre et taux de lettres de missions signées	65 (91,55%)	85%	45 (67,16%)	85%		85%		%		%

Objectif	Indicateur	N-2		N-1		N		N+1		N+2	
		Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Gestion opérationnelle de l'encadrement technique au service du développement territorial, de la détection et de la formation sportive des différents publics	" Taux de lettres de mission signées dans le CTS WEB "	80	85	66/68 97 %		90		100		100	
Développement de la pratique pour les différents publics	"Nombre de journées stagiaires organisées pour les personnes en situation de handicap Nombre de clubs implantés dans les territoires éloignés des pratiques sportives et de loisirs "	450	450	450	450	450	450	450	450	450	450
Assurer la position de la France dans les instances internationales et dans l'organisation du sport mondial	Nombre de postes occupés au sein des instances internationales de judo et de Jujitsu (IJF, IJU, EJU, JUEU)	13	13	13	13	12	12	12	12	15	15

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

Mettre en œuvre le projet de performance Olympique pour les Jeux de RIO	18	19	20	22	24	18
Conduire le projet de préparation de la relève (collectifs cadet(te)s, juniors, jeunes seniors)	24	64	24	26	28	24
Structurer le projet de performance en Jujitsu	19	32 T / 16 R	20	20	20	20
Accompagner la formation, l'insertion socio-professionnelle et la reconversion des sportif(ve)s de haut niveau en judo et jujitsu	20	50	28	35	50	60
Contribuer à la promotion du Judo-jujitsu comme facteur de santé	3	4	5	5	5	6
Formation de l'encadrement technique de la FFJDA au service de la préparation des sportifs du PES et des pilotages des dispositifs régionaux	845	662	900	1000	1000	1000
Adapter le plan de formation national d'encadrement (arbitres, entraîneurs, formateurs, dirigeants) aux besoins des actions territoriales au service des clubs et du développement de l'emploi	3500	3502	3500	3500	3500	3500

2

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			Engag. fédéral
	Budget	Demande	Accordé	
Développement de la pratique pour les différents publics	19 040 000 €	670 000 €	640 000 €	18 400 000 €
Action 1	19 040 000 €	670 000 €	640 000 €	18 400 000 €
Compétitions internationales en France (disciplines non reconnues de HN)	500 000 €	0 €	0 €	500 000 €
Ethique et prévention des inclusions dans le sport	500 000 €	0 €	0 €	500 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	17 820 000 €	360 000 €	330 000 €	17 490 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	220 000 €	160 000 €	160 000 €	60 000 €
Adapter le plan de formation national d'encadrement (arbitres, entraîneurs, formateurs, dirigeants) aux besoins des actions territoriales au service des clubs et du développement de l'emploi	865 000 €	190 000 €	190 000 €	675 000 €
Action 4	865 000 €	190 000 €	190 000 €	675 000 €
Professionalisation de l'activité	745 000 €	185 000 €	185 000 €	560 000 €
Formations fédérales	120 000 €	5 000 €	5 000 €	115 000 €
Contribuer à la promotion du Judo-JuJitsu comme facteur de santé	782 000 €	280 000 €	243 800 €	538 200 €
Action 3	782 000 €	280 000 €	243 800 €	538 200 €
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	350 000 €	168 000 €	165 800 €	184 200 €
Accompagnement sanitaire préventif	210 000 €	100 000 €	73 000 €	137 000 €
Prévention dopage	2 000 €	2 000 €	0 €	2 000 €
Promotion des APS comme facteur de santé	220 000 €	10 000 €	5 000 €	215 000 €
Mettre en œuvre le projet de performance Olympique pour les Jeux de RIO	1 235 000 €	660 000 €	660 000 €	575 000 €
Action 2	1 235 000 €	660 000 €	660 000 €	575 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	1 235 000 €	660 000 €	660 000 €	575 000 €
Accompagner la formation, l'insertion socio-professionnelle et la reconversion des sportifs(ve)s de haut niveau en Judo et JuJitsu	840 000 €	600 000 €	565 000 €	275 000 €
Action 2	840 000 €	600 000 €	565 000 €	275 000 €
Aides personnalisées (AP)	840 000 €	600 000 €	565 000 €	275 000 €
Conduire le projet de préparation de la relève (collectifs cadet(els), juniors, jeunes seniors)	1 705 000 €	775 000 €	690 000 €	1 015 000 €
Action 2	1 705 000 €	775 000 €	690 000 €	1 015 000 €
Collectif RELEVÉ - Stages et compétitions	575 000 €	380 000 €	325 000 €	250 000 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	1 130 000 €	395 000 €	365 000 €	765 000 €
Gestion opérationnelle de l'encadrement technique au service du développement territorial, de la détection et de la formation sportive des différents publics	120 651 €	114 034 €	114 034 €	6 617 €
Action 2	120 651 €	114 034 €	114 034 €	6 617 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	120 651 €	114 034 €	114 034 €	6 617 €
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	180 000 €	50 000 €	40 000 €	140 000 €
Action 1	180 000 €	50 000 €	40 000 €	140 000 €
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	180 000 €	50 000 €	40 000 €	140 000 €
Structurer le projet de performance en JuJitsu	420 000 €	20 000 €	20 000 €	400 000 €
Action 1	420 000 €	20 000 €	20 000 €	400 000 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	420 000 €	20 000 €	20 000 €	400 000 €
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	151 500 €	81 500 €	40 000 €	111 500 €
Action 1	1 500 €	1 500 €	0 €	1 500 €
Programmes d'échanges internationaux	1 500 €	1 500 €	0 €	1 500 €
Action 2	150 000 €	80 000 €	40 000 €	110 000 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	150 000 €	80 000 €	40 000 €	110 000 €
Assurer la position de la France dans les instances internationales et dans l'organisation du sport mondial	44 000 €	44 000 €	15 000 €	29 000 €
Action 1	44 000 €	44 000 €	15 000 €	29 000 €
Programmes d'échanges internationaux	44 000 €	44 000 €	15 000 €	29 000 €
TOTAL	25 383 151 €	3 484 534 €	3 217 834 €	22 165 317 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées

Répartition de la subvention versée hors aides personnalisées :

- cat 61 (indemnité des CTS)

- cat 64 (transfert direct aux assoc.)

565 000 €

2 652 834 €

114 034 €

2 538 800 €

MINISTÈRE CHARGE DES SPORTS

CONVENTION D'OBJECTIFS

FFJDA

Annexe relative aux indemnités de sujétion des conseillers techniques sportifs

Une subvention globale de 114 034 € est attribuée à la fédération au titre des indemnités de sujétion des agents exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération et dont la liste figure sur le tableau joint, des sujétions spéciales auxquelles ils s'exposeraient dans l'exercice de leurs fonctions.

Cette indemnisation est fixée selon le barème porté indiqué ci-dessous, les taux moyens indiqués pouvant s'inscrire dans une fourchette de plus ou moins 10%.

(montant annuel)	Directeurs techniques nationaux	Entraîneurs nationaux	Chargés d'une mission nationale
Agent sur contrat de préparation olympique	7 729 €	4 726 €	4 726 €
Autres agents	4 391 €	945 €	945 €

Dans l'hypothèse où la fédération verserait sur ses ressources propres des indemnités spéciales aux agents qu'elle aurait plus particulièrement chargés d'une mission spécifique à son initiative, ces indemnités seront identifiées sous l'intitulé suivant :

En tout état de cause, le montant total des indemnités servies par la fédération tant au titre de la convention d'objectifs que sur ses fonds propres ne pourra excéder le plafond prévu par la réglementation en vigueur.

La fédération s'engage à déclarer auprès des administrations fiscales et sociales toutes les rémunérations versées.

La fédération communiquera au ministère des sports au plus tard le 28 février 2015 le récapitulatif annuel de l'année 2014 des sommes versées aux agents de l'Etat faisant apparaître de manière distincte les sommes financées sur la subvention ministérielle et celles ouvertes par des ressources propres.

Cet état sera accompagné d'une copie de la déclaration annuelle des salaires (D.A.D.S.) établie pour l'U.R.S.S.A.F.

Nom - Prénom	Fonction	Agent sur contrat		Subvention accordée	
		oui	non	2015	
SENAUD Jean-Claude	DTN	X		7 729 €	
ABDELLATIF Amina	EN	X		4 726 €	
BENBOUDAOU D Larbi	EN	X		4 726 €	
BUONOMO Eric	EN	X		4 726 €	
CHAMBILY Franck	EN	X		4 726 €	
DUPOND Martine	EN	X		4 726 €	
DYOT Serge	EN	X		4 726 €	
FREMONT Stéphane	EN	X		4 726 €	
GAGLIANO Christophe	EN	X		4 726 €	
LACOMBE Patrick	EN	X		4 726 €	
LOISON Thierry	EN	X		4 726 €	
MASSINA Christophe	EN	X		4 726 €	
PESQUE Paul-Thierry	EN	X		4 726 €	
TAURINES Philippe	EN	X		4 726 €	
YANDZI Roger	EN	X		4 726 €	
ALEXANDRE Marc	CMN		X	945 €	
BRESOLIN Max	CMN		X	945 €	
BRUNET Christophe	CMN		X	945 €	
COMMANAY Laurent	CMN		X	945 €	
JANICOT Didier	CMN		x	945 €	
LIONNET Michèle	CMN		X	945 €	
PERRIER Arnaud	CMN		X	945 €	
ROGNON Patrice	CMN		x	945 €	

TOTAL

81 453 €

+ charges correspondantes

32 581 €

Total de la subvention

114 034 €

ANNEXE 4



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire du compte
F.F.J.D.A
21 - 25 AV DE LA PORTE
DE CHATILLON
75014 PARIS

Identification nationale de compte bancaire - RIB

code bancaire	indicatif	numéro de compte	clé RIB
30002	00797	0000004057D	27
domiciliation			
CL PARIS SDC IDF EST 2			

Identification internationale de compte bancaire - IBAN

FR94	3000	2007	9700	0000	4057	D27
identifiant International banque - bic (adresse SWIFT)						
CRLYFRPP						

01 - S - P - 052009